

## BLESLE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juillet 2010 à 20 h 30 en mairie en présence de tous les conseillers à l'exception de M. Jean-Paul Renard et Mme Jeanne-Marie Pothier qui sont excusés ; cette dernière ayant donné pouvoir à M. Pascal Gibelin.

### **Demande de subvention FEADER**

Il s'agit d'une demande de subvention pour un montant global de 90000 € distribué à hauteur de 58320 € en 2010 et 31680 € en 2011. Cette subvention, en provenance de fonds européens est conditionnée à l'octroi des subventions attribuées par la Région et le Conseil Général. Elle représenterait 22,50% du montant des travaux de rénovation s'inscrivant dans l'opération « Cité de caractère » et portant notamment sur la place Saint-Pierre. A l'unanimité, le Conseil municipal délibère de procéder à la demande de subvention FEADER pour les années 2010 et 2011, et de demander une dérogation auprès de la Communauté de Communes du Pays de Blesle afin d'anticiper le bénéfice des fonds du Conseil Général (CG2D).

### **Travaux et achat matériels école**

Le Maire informe de travaux en cours réalisés par les employés municipaux, suite à demande de l'école portant sur des travaux et des achats de matériels à réaliser. Le maire demande l'accord du Conseil pour l'acquisition d'un vidéo projecteur mobile qui viendra en complément des deux vidéoprojecteurs fixes qui ont été fournis dans la dotation « école numérique ». Il servira aux classes des petits. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Point travaux en cours**

Assainissement : Le Maire rend compte des travaux en cours pour le remplacement des conduites d'assainissement dans le lit de la Voireuze. Une centaine de mètres a été posée malgré les difficultés techniques rencontrées. Il reste environ une même longueur à poser. Le Conseil municipal demande qu'au cas où le chantier ne peut être terminé avant le départ en congé du personnel de l'Entreprise détentrice du marché, il soit effectué un raccordement provisoire à la station d'épuration.

Remembrement : Le Maire rapporte que les travaux connexes ont bien avancé et présentent une bonne qualité de réalisation.

### **Questions diverses**

Droit de préemption : Le Conseil laisse libre à la vente les biens F693, F1451, F1464, G316, G527.

Demande de subvention : Le Football-Club d'Espalem-Lorlanges comprend plusieurs sociétaires de Blesle et a fait une demande de subvention auprès de la commune. Le Maire demande accord du Conseil pour le versement d'une subvention de 150 € au même titre que celle versée aux associations sportives de Massiac auxquelles participent des habitants de la Commune. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Ancien éclairage du terrain de football : Le Football-Club d'Espalem-Lorlanges a demandé à pouvoir acquérir les anciens projecteurs du terrain de football de Blesle qui ne sont plus utilisés depuis longtemps. A l'unanimité, le Conseil donne un accord de principe aux conditions que les travaux de démontage et de sécurisation des lieux après enlèvement des poteaux, soient à la charge du demandeur et dans l'attente d'une proposition du Football-Club.

Demande de prolongation de bail : Le Maire fait lecture d'une lettre de M. Aldon demandant un positionnement de la commune quant au renouvellement de son bail. Le Maire propose de faire une réponse de principe assurant le demandeur que la Commune a l'intention de prolonger le bail; la question restant à étudier quant aux conditions à appliquer.

Demande de modification de la carte communale : Suite à une lettre d'un propriétaire demandant un reclassement en zone urbanisable, le Conseil municipal décide de surseoir à la décision dans l'attente d'une analyse sur place de l'impact du remembrement sur les limites parcellaires.

Remboursement d'une taxe d'assainissement : Le Maire fait état d'une demande de remboursement pour un montant de 28 €, d'une taxe d'assainissement payée par un contribuable dont la maison n'est pas raccordée au réseau. Le Conseil délibère à l'unanimité de procéder à ce remboursement.

Assurances : Le Conseil municipal donne son accord pour fusionner le contrat de protection juridique de la commune avec un autre contrat existant.

Banc de l'Église : Le Conseil donne son accord à la réparation d'un montant de 215,28€ qui sera payée par la personne responsable du dommage causé au banc en pierre situé sur la place de l'Église.

Petit Pont de Sianne : Le Maire informe que la propriété du petit pont de Sianne a été transférée du département à la commune.

Service d'Incendie : Le Maire informe le Conseil d'une reprise par le SDIS du camion d'intervention sur les feux de forêt. Il fait lecture d'une lettre signée des 6 maires des communes du ressort du centre de secours (Espalem, Torsiac, Saint-Etienne sur Blesle, Grenier-Montgon, Autrac, Blesle) exprimant au SDIS le regret de cette décision qui va à l'encontre du bon fonctionnement des petits centres de secours et demandant à recevoir une dotation d'un véhicule en remplacement des 2 véhicules qui étaient affectés au centre de secours.

Éclairage public : M. Christian Malbec signale un défaut de fonctionnement de certains éclairages publics situés sur le Vallat et route du Basbory.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.